

LES OISEAUX

→ Alouette lulu	3
→ Autour des palombes	4
→ Bondrée apivore	5
→ Bouvreuil pivoine	6
→ Bruant jaune	7
→ Cincle plongeur	8
→ Circaète Jean-le-Blanc	9
→ Engoulevent d'Europe	10
→ Faucon pèlerin	11
→ Mésange noire	12
→ Pic cendré	13
→ Pic épeichette	14
→ Pic mar	15
→ Pic noir	16
→ Pigeon colombin	17
→ Pouillot de Bonelli	18
→ Pouillot fitis	19
→ Pouillot siffleur	20



Le Val Suzon



33 % des espèces
bourguignonnes
(57/171)

19 % des espèces
françaises (57/306)

Objectifs

- **Définir** les espèces nécessitant un suivi plus approfondi, voire des mesures de conservation spécifiques.
- **Suivre** l'évolution temporelle de l'avifaune.
- **Mesurer** l'état de conservation de certains milieux : Engoulevent & milieux ouverts, oiseaux typiques des forêts matures.
- **Préserver** la tranquillité des sites de nidification du Faucon pèlerin.

Partenariats & Contributions

- **LPO Côte d'Or**-Étude et Protection des oiseaux en Bourgogne. Liste rouge des oiseaux de Bourgogne & Atlas des oiseaux nicheurs de Bourgogne.
- **ONCFS**. Inventaire régional des mâles chanteurs de Bécasse des bois.
- **IUCN /MNHN**. Liste rouge des espèces menacées de France.

MÉTHODOLOGIE

Indices Ponctuels d'Abondance : 29 points d'écoute répartis régulièrement sur la RNR-FE ; périodicité : 10 ans (1999-2009-2018) ; mars-juin.

Suivis : espèces forestières patrimoniales (Pouillot siffleur, de Bonelli...); espèces des milieux ouverts (Alouette lulu...); avril-juillet.

Écoutes crépusculaires : suivi Engoulevent (25 secteurs de prospection) ; périodicité : 3 ans (2013-2016-2019) ; mai-juin ; écoute croûle de la Bécasse des bois.

Prospection pics : circuits à pied au lever du jour ; repasse tous les kilomètres (Pic cendré) ; 2014-2015 ; mars-avril.

Observation des rapaces diurnes : prospection sur tout le territoire de la RNR-FE ; détermination d'un code de nidification ; cartographie des observations & caractérisation des territoires ; suivi Faucon pèlerin ; février-juillet.

Espèces potentielles

- **Chouette de Tengmalm**. Chanteur en 1980 dans la combe de la Pépine (Messigny-et-Vantoux).
- **Cigogne noire** Survol en migration (2014) et pêche dans le Suzon (2011).
- **Grand-duc d'Europe** Chant suspecté en 2009 (combe au Magister) et en 2014 (depuis la maison forestière du Roy Jeannot).
- **Tichodrome échelette** Hivernant régulier dans le Val Courbe (Roche Beudon).
- **Bécasse des bois** Nidification avérée il y a quelques années à Sainte-Foy.

Programme d'étude

2013

Suivi Engoulevent : 15 mâles chanteurs contactés (12 en 2012). Étude sur le suivi engoulevent (stage BTS)

2014-2017

Géo localisation des sites de nidifications du Pic cendré. Poursuite de la prospection rapaces nocturnes, du suivi engoulevent et de l'observatoire des rapaces diurnes. Lancement d'un suivi sur les Pouillots de Bonelli et siffleur.

2018

Évaluation de gestion et propositions pour le deuxième plan de gestion. (Exemple : déplacements des zones de découvertes si présence d'un site de nidification du Pic cendré.)

Alouette lulu



Lullula arborea

De taille moyenne, l'Alouette lulu possède une queue courte lui conférant une silhouette trapue. Un sourcil très clair souligne une petite calotte érectile marron rayée. Chantant très souvent en vol, elle effectue des vols typiques des alouettes (vol libre, presque vertical, avec des courbes et des spirales).

DESCRIPTION

Taille : env. 15 cm.

Poids : 26-35 g

Envergure : 30 cm.

Régime alimentaire : insectivore (complément végétal en hiver).

Activité : surtout diurne, chant nocturne ;
présence : mars-novembre.

Reproduction : au sol ; ponte mai-juin ;
3-4 œufs (jusqu'à 3 couvées).

Confusion : Alouette des champs, Cochevis huppé.

HABITAT

L'Alouette lulu fréquente particulièrement des secteurs ouverts et secs (coteaux calcaires, hauts de pente, plateaux rocheux,...) avec une strate herbacée courte et discontinue. Elle est aussi présente dans les milieux de landes, bocages et coupes rases durant les premières années.

STATUT

→ Espèce inscrite sur liste rouge française et mondiale.

→ Espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

→ Espèce protégée au titre de l'annexe III de la Convention de Berne.

→ Espèce présente dans l'article 3 de la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

→ Espèce déterminante en Bourgogne.

SITUATION & PERSPECTIVES DANS LE VAL SUZON

Chaque année, quelques individus d'Alouette lulu sont observés ou entendus sur les plateaux calcaires. Il est alors fort probable que cette espèce soit nicheuse dans le Val Suzon.

MENACES & MESURES DE GESTION SPÉCIFIQUES

Fermeture par embroussaillage des milieux ouverts. Maintien de secteurs ouverts, favorable à l'espèce.

RÉPARTITION & STATUT DE PROTECTION



→ Espèce protégée

National

© I.N.P.N

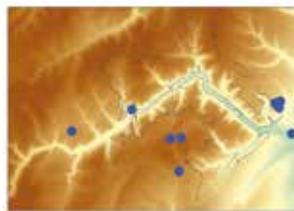


Régional

© ONF



Val Suzon © ONF



Autour des palombes



Accipiter gentilis

L'Autour des palombes ressemble fortement à l'Épervier d'Europe, mais est plus grand que ce dernier. Le dos est gris foncé tandis que le ventre est blanc, strié de noir.

Un sourcil blanc contraste avec le plumage foncé de la tête. Les femelles sont jusqu'à 1,5 fois plus grande que les mâles. Les ailes sont arrondies et la queue plutôt courte.

DESCRIPTION

Taille : env. 69 cm.

Poids : 800-1 500 g.

Envergure : 96-127 cm.

Régime alimentaire : oiseaux (pigeons, merles, corneilles...), petits mammifères.

Activité : diurne, sédentaire.

Reproduction : aire le long du tronc (hêtre), dans les versants exposés nord-est à nord-ouest; ponte fin mars-fin avril; 2-5 œufs.

Confusion : Épervier d'Europe, Faucon pèlerin.

HABITAT

Rapace forestier par excellence, l'Autour des palombes niche dans les forêts de grandes tailles (plusieurs centaines d'ha) avec une structure variée. Il peut également occuper des habitats bocageux denses ou si la densité de proie est importante, des bosquets de quelques ha.

STATUT

→ Espèce inscrite sur liste rouge française et mondiale.

→ Espèce protégée au titre aux annexes II et III de la Convention de Berne.

→ Espèce protégée au titre à l'annexe II de la Convention de Bonn.

→ Cette espèce est inscrite à l'annexe A de la Convention de Washington.

→ Espèce présente dans les articles 3 et 6 de la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

SITUATION & PERSPECTIVES DANS LE VAL SUZON

Ponctuellement, des individus d'Autour des palombes sont observés dans le Val Suzon. Dès la fin des années 1990, une aire était connue, mais les indices de reproduction sont rares. Aujourd'hui, plusieurs aires sont connues dont une pour laquelle la preuve de nidification a été apportée pour l'année 2010.

RÉPARTITION & STATUT DE PROTECTION

CR EN VU NT **LC** DE

→ Espèce protégée

National

© I.N.P.N

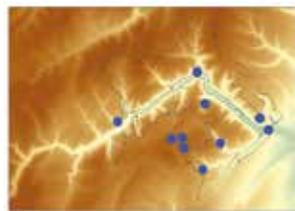


Régional

© ONF



Val Suzon © ONF



Bondrée apivore

Pernis apivorus



Le plumage de la Bondrée apivore est très variable en fonction des individus (très sombre à très pâle), mais presque dans tous les cas, le dessous du corps et les ailes sont ponctués de noir avec une régularité symétrique. La petite tête et la présence de 3 barres sombres sur la queue, bien visible en vol, permet son identification.

DESCRIPTION

Taille : 52-60 cm

Poids : 600-950 g

Envergure : 118-150 cm

Régime alimentaire : insectes (surtout Hyménoptères); opportuniste en période de froid

Activité : diurne, migrateur précoce; présence : mai-septembre

Reproduction : aire avec beaucoup de rameaux verts; ponte juin-juillet; 1-3 œufs

Confusion : Buse variable

HABITAT

La Bondrée apivore occupe aussi bien les milieux de bocage que les massifs forestiers bien qu'elle semble préférer la présence alternée de milieux boisés et prairies. Pour se nourrir, elle prospecte dans les milieux ouverts et semi-boisés (lisières, coupes, prairies...).

STATUT

- Espèce inscrite sur liste rouge française et mondiale.
- Espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux.
- Espèce protégée au titre aux annexes II et III de la Convention de Berne.
- Espèce protégée au titre à l'annexe II de la Convention de Bonn.
- Espèce inscrite à l'annexe A de la Convention de Washington.
- Espèce présente dans l'article 3 de la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.
- Espèce déterminante en Bourgogne.

SITUATION & PERSPECTIVES DANS LE VAL SUZON

En 2012, un suivi de la LPO a permis de conclure à la présence probable de 2 à 3 couples dans le Val Suzon. Des individus ont été vus en parade non loin d'Etaules. Ces données demandent à être confirmées par de nouvelles prospections.

RÉPARTITION & STATUT DE PROTECTION

CR EN VU NT **LC** DE

→ Espèce protégée

National

© I.N.P.N

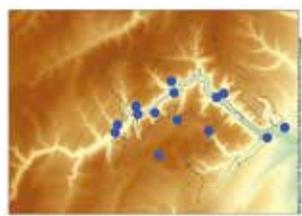


Régional

© ONF



Val Suzon © ONF



Bouvreuil pivoine



Le Bouvreuil pivoine est un oiseau trapu, au bec court et conique. Le plumage du mâle, plus contrasté que la femelle, est gris dessus et rouge rose dessous. Celui de la femelle est gris brun, le dessous étant plus légèrement plus clair que le dessus. La calotte, la nuque ainsi que la queue et les ailes, noires, contrastent avec le croupion blanc.

DESCRIPTION

Taille : 16 cm.

Poids : 26-38 g.

Envergure : 28 cm.

Régime alimentaire : graines, bourgeons d'arbres, occasionnellement insectes et baies.

Activité : diurne, sédentaire (se regroupe en bandes hivernales).

Reproduction : nid dans un arbre, buisson, taillis ; ponte mai-juin ; 4-6 œufs.

HABITAT

Forestier, le Bouvreuil pivoine affectionne les milieux boisés avec un sous-bois dense. Il fréquente préférentiellement les peuplements mixtes avec clairières, mais il est peut se trouver également dans les plantations de résineux.

STATUT

→ Espèce inscrite sur liste rouge française et mondiale.

→ Espèce protégée au titre au l'annexe III de la Convention de Berne.

→ Espèce présente dans les articles 3 et 6 de la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

SITUATION & PERSPECTIVES DANS LE VAL SUZON

Régulièrement contacté sur les plateaux, le Bouvreuil pivoine est aussi présent dans le vallon, notamment près de la fontaine de Jouvence. Il semble se reproduire dans le Val Suzon, mais aucune preuve formelle (nourrissages, nid...) n'a encore pu être fournie.

RÉPARTITION & STATUT DE PROTECTION

CR EN **VU** IT **LC** DE

→ Espèce protégée

National

© I.N.P.N

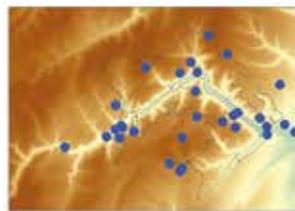


Régional

© ONF



Val Suzon © ONF



Bruant jaune

Emberiza citrinella



Le mâle du Bruant jaune est reconnaissable à la tête et le dessous du corps jaune, la poitrine et les flancs striés de brun. Le dos est brun roux rayé de brun foncé. Un motif brun en croissant est visible sur les joues. La femelle, plus terne, est beaucoup plus striée que le mâle.

DESCRIPTION

- Taille :** 16-17 cm.
- Poids :** 26-29 g.
- Envergure :** 26-27 cm.
- Régime alimentaire :** graines (automne-hiver), insectes (printemps-été).
- Activité :** diurne, sédentaire (se regroupe en bandes hivernales).
- Reproduction :** nid à terre ou à faible hauteur (80 cm du sol) dans les haies ; ponte fin avril-fin mai ; 3-4 œufs.
- Confusion :** Bruant zizi.

HABITAT

Oiseau typique des lisières de forêt, le Bruant jaune affectionne les milieux ouverts formés par une mosaïque de pelouses, cultures, friches avec à chaque fois présence d'arbres. Il ne fréquente le milieu forestier que lorsqu'il s'ouvre (coupe ou clairière forestière, jeunes reboisements...). Même s'il affectionne les milieux ouverts, il évite les milieux méditerranéens trop xériques.

STATUT

- Espèce inscrite sur liste rouge française et mondiale.
- Espèce protégée au titre aux annexes II et III de la Convention de Berne.
- Espèce présente dans l'article 3 de la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

SITUATION & PERSPECTIVES DANS LE VAL SUZON

Le Bruant jaune est vu presque toute l'année le long des lisières forestières du Val Suzon. Plusieurs observations ont également été faites dans des coupes récentes ou des zones de friches ce qui correspond bien à son exigence en termes de milieu. En 1999, le Bruant jaune était aussi connu au niveau du hameau de Sainte-Foy.

RÉPARTITION & STATUT DE PROTECTION



→ Espèce protégée

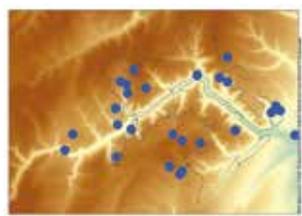
National
© I.N.P.N



Régional
© ONF



Val Suzon © ONF



Cinle plongeur

Cinclus cinclus



Le Cinle plongeur présente un plumage sombre, pouvant faire penser à un petit merle, avec un plastron blanc du menton au sternum.

La coloration des jeunes est plus grise.

Ne s'écartant que rarement des ruisseaux, le Cinle plongeur est un bon nageur bien qu'il n'est pas les doigts palmés.

DESCRIPTION

Taille : 17-20 cm

Poids : 47-75 g

Envergure : 25-30 cm

Régime alimentaire : invertébrés aquatiques

Activité : début et fin de journée ; toute la journée en période de reproduction

Reproduction : cavité à proximité immédiate de l'eau ; ponte mars-avril ; 4-6 œufs

HABITAT

En période de reproduction, le Cinle plongeur recherche des cours d'eau rapides, aux eaux fraîches et à lit caillouteux.

Les secteurs à végétation ripicole dense ont sa préférence durant sa période de mue, lui offrant un refuge facile, accessible sans voler.

STATUT

→ Espèce inscrite sur liste rouge française et mondiale.

→ Espèce protégée au titre aux annexes II et III de la Convention de Berne.

→ Espèce présente dans l'article 3 de la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

→ Espèce déterminante en Bourgogne.

SITUATION & PERSPECTIVES DANS LE VAL SUZON

Un suivi organisé par le GnuB entre 2008 et 2010 a permis de détecter une densité d'environ 1 couple de Cinle plongeur pour 1,4 km de rives entre Sainte-Foy et la confluence du Suzon avec le Ru Blanc. La partie en aval de Sainte-Foy, bien que moins favorable du fait de la variation du niveau d'eau en période estivale, semble accueillir a minima un couple au niveau du bâtiment de la SPA.

MENACES & MESURES DE GESTION SPÉCIFIQUES

Assèchement du Suzon en période estivale. Maintien d'un débit minimal afin d'assurer un niveau d'eau permanent.

RÉPARTITION & STATUT DE PROTECTION

CR EN VU NT **LC** DE

→ Espèce protégée

National

© I.N.P.N

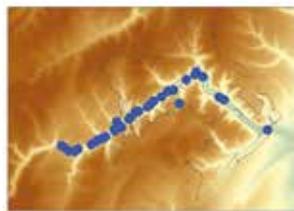


Régional

© ONF



Val Suzon © ONF



Circaète Jean-le-Blanc

Circaetus gallicus



Son plumage dorsal, brun, contraste avec la face ventrale, blanche mouchetée de brun et marquée d'un plastron brun, plus ou moins marqué, du menton au haut de la poitrine. Son envergure lui confère une silhouette massive, reconnaissable. Les iris jaunes vifs, rappelant ceux d'un rapace nocturne, sont aussi une caractéristique du Circaète Jean-le-Blanc.

DESCRIPTION

Taille : 62-67 cm.

Poids : 1 200-2 000 g (mâle) ;
1 300-2 300 g (femelle).

Envergure : 166-188 cm.

Régime alimentaire : reptiles (notamment serpents).

Activité : migrateur ; présence : mars-septembre.

Reproduction : petite aire dans les arbres ;
ponte fin mars-mai ; 1 œuf.

Confusion : Buse variable (claire).

HABITAT

Les milieux ouverts, riches en reptiles, ont sa préférence : pelouses calcaires, landes sèches, forêts claires de résineux ou de chênes, zones humides, milieux rocheux... Le Circaète peut aussi occuper des milieux bocagers, à condition d'une densité en reptiles suffisante, paramètre conditionnant sa présence.

STATUT

→ Espèce inscrite sur liste rouge française et mondiale.

→ Espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

→ Espèce protégée au titre aux annexes II et III de la Convention de Berne.

→ Espèce protégée au titre à l'annexe II de la Convention de Bonn.

→ Espèce inscrite à l'annexe A de la Convention de Washington.

→ Espèce présente dans l'article 3 de la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

→ Espèce déterminante en Bourgogne.

SITUATION & PERSPECTIVES DANS LE VAL SUZON

Les données de Circaète dans le Val Suzon sont rares. Une aire était connue dans les années 1940, mais depuis, ce sont uniquement des données ponctuelles. En 2012, deux observations ont été faites sur le balcon de Saint-Fol, laissant planer le doute sur la présence d'un couple. De nouvelles prospections en 2013 n'ont pas permis de faire de nouvelles observations.

RÉPARTITION & STATUT DE PROTECTION

CR EN JU NT LC DE

→ Espèce protégée

National

© I.N.P.N

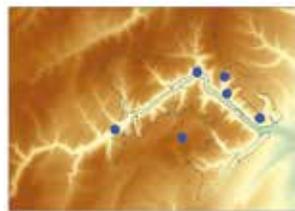


Régional

© ONF



Val Suzon © ONF



Engoulevent d'Europe



Caprimulgus europaeus

L'Engoulevent d'Europe possède un plumage brun à brun grisâtre tacheté qui lui procure un mimétisme important. Difficilement observable, c'est souvent par son chant (ronnement sourd, rappelant un cyclomoteur) que sa présence est détectée. Ses ailes sont pointues, sa queue longue et son vol saccadé.

DESCRIPTION

Taille : 26-28 cm.

Poids : 50-110 g.

Envergure : 53-63 cm.

Régime alimentaire : insectivore.

Activité : crépusculaire, présence : mai-septembre.

Reproduction : au sol ; ponte fin mai ;
2 œufs (2 couvées).

Confusion : Coucou gris, Faucon pèlerin
(silhouette au crépuscule).

HABITAT

L'Engoulevent d'Europe fréquente les milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses, landes, pâturages, coupes forestières récentes, jeunes plantations...). Les zones de lisière sont souvent utilisées pour la recherche de nourriture.

STATUT

→ Espèce inscrite sur liste rouge française et mondiale.

→ Espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

→ Espèce protégée au titre aux annexes II et III de la Convention de Berne.

→ Espèce inscrite à l'annexe B de la Convention de Washington.

→ Espèce présente dans l'article 3 de la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

→ Espèce déterminante en Bourgogne.

SITUATION & PERSPECTIVES DANS LE VAL SUZON

Des inventaires ciblés sur l'Engoulevent d'Europe, menés conjointement par la LPO 21 et l'ONF en 2012 et 2013 ont permis de détecter la présence « a minima » de 12 mâles chanteurs différents. Les contacts fréquents sur les versants abritant des pelouses calcaires ont conduit l'ONF à proposer l'utilisation de l'Engoulevent d'Europe comme indicateur de l'évaluation de ces pelouses.

MENACES & MESURES DE GESTION SPÉCIFIQUE

Fermeture des milieux favorables à l'espèce par embroussaillage. Entretien des milieux ouverts (pelouses calcaires...).

RÉPARTITION & STATUT DE PROTECTION

CR EN VU NT **LC** DE

→ Espèce protégée

National

© I.N.P.N

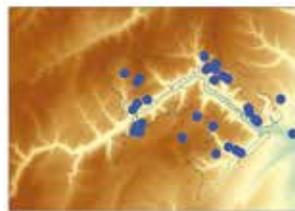


Régional

© ONF



Val Suzon © ONF



Faucon pèlerin

Falco peregrinus



Chasseur de haut vol, le Faucon pèlerin présente des ailes larges, pointues et arquées en croissant. Sa face dorsale grise contraste avec sa face ventrale blanche, striée de marron dans sa partie inférieure. La tête noire et de larges moustaches donne l'impression que le Faucon pèlerin est casqué.

DESCRIPTION

Taille : 34-50 cm.

Poids : 600-750 g (mâle) ; 900-1 300 g (femelle).

Envergure : 70-85 cm (mâle) ; 90-115 cm (femelle).

Régime alimentaire : oiseaux (pigeons, merles...).

Activité : diurne, sédentaire au site de reproduction ou proximité.

Reproduction : vire herbeuse/sableuse dans une falaise ; ponte mi-février-mars ; 3-4 œufs.

Confusion : Faucon Hobereau (juvénile).

HABITAT

Rapace rupestre, il utilise les falaises aussi bien comme poste d'observation que comme site de nidification. Le Faucon pèlerin a aussi besoin d'espaces ouverts pour la chasse et l'accès à l'aire doit être parfaitement dégagé. Il lui arrive de coloniser les bâtiments (cathédrales, hauts immeubles...).

STATUT

→ Espèce inscrite sur liste rouge française et mondiale.

→ Espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

→ Espèce protégée au titre aux annexes II et III de la Convention de Berne.

→ Espèce protégée au titre à l'annexe II de la Convention de Bonn.

→ Espèce inscrite à l'annexe A de la Convention de Washington.

→ Espèce présente dans l'article 3 de la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

→ Espèce inscrite à l'annexe 2 du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (dit Protocole SPAW ou de Kingston).

→ Espèce déterminante en Bourgogne

RÉPARTITION & STATUT DE PROTECTION

CR EN JU NT LC DE

→ Espèce protégée

National

© I.N.P.N

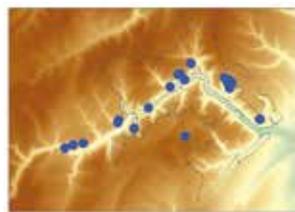


Régional

© ONF



Val Suzon © ONF



HABITAT

Rapace rupestre, il utilise les falaises aussi bien comme poste d'observation que comme site de nidification. Le Faucon pèlerin a aussi besoin d'espaces ouverts pour la chasse et l'accès à l'aire doit être parfaitement dégagé. Il lui arrive de coloniser les bâtiments (cathédrales, hauts immeubles...).

STATUT

→ Espèce inscrite sur liste rouge française et mondiale.

→ Espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

→ Espèce protégée au titre aux annexes II et III de la Convention de Berne.

→ Espèce protégée au titre à l'annexe II de la Convention de Bonn.

→ Espèce inscrite à l'annexe A de la Convention de Washington.

→ Espèce présente dans l'article 3 de la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

→ Espèce inscrite à l'annexe 2 du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (dit Protocole SPAW ou de Kingston).

→ Espèce déterminante en Bourgogne.

Mésange noire

Periparus ater



Le dessus du corps de la Mésange noire est gris bleuté tandis que le dessous est blanc gris. Une large tâche occipitale ainsi que les joues sont blanches, contrastant avec la bavette et la tête noires. Deux bandes blanches sur l'aile sont plus prononcées que chez les autres mésanges et permettent ainsi une identification simplifiée.

DESCRIPTION

Taille : 11-12 cm.

Poids : 8-10 g.

Envergure : 22-25 cm.

Régime alimentaire : insectes (été), graines, notamment de conifères (hiver).

Activité : diurne, sédentaire (se regroupe en bandes hivernales).

Reproduction : cavités arboricoles ; ponte mars-avril ; 8-10 œufs.

Confusion : Mésange charbonnière.

HABITAT

Habitante typique des boisements de résineux, la Mésange noire fréquente souvent les milieux d'altitude. La plantation de résineux en plaine a considérablement étendu ses possibilités d'habitat. Dans les boisements mixtes, la Mésange noire s'installe là où dominent les conifères.

STATUT

→ Espèce inscrite sur liste rouge française et mondiale.

→ Espèce protégée au titre aux annexes II et III de la Convention de Berne.

→ Espèce présente dans l'article 3 de la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

SITUATION & PERSPECTIVES DANS LE VAL SUZON

Plusieurs mâles chanteurs sont contactés chaque année dans le Val Suzon, dans des peuplements de résineux (combe Saint-Fol, côte au Cimetière, Fontaine de Jouvence), attestant ainsi de la reproduction de l'espèce sur le site.

RÉPARTITION & STATUT DE PROTECTION

CR EN VU **NT** LC DE

→ Espèce protégée

National

© I.N.P.N



Régional

© ONF



Val Suzon © ONF



Pic cendré



Le Pic cendré se caractérise par un dos vert, une tête à dominante grise avec une petite tâche à l'avant de l'œil et une moustache noire. Le mâle est le seul à arborer une tâche rouge sur le front. Son cri, ressemblant un peu à celui du Pic vert, ralentit ce qui lui donne un air plaintif, caractéristique de l'espèce.

DESCRIPTION

Taille : 27-28 cm.

Poids : 120-160 g.

Envergure : 38-40 cm.

Régime alimentaire : fourmis (majoritairement), diptères...

Activité : diurne ; sédentaire.

Reproduction : loge souvent dans un hêtre mort ; ponte mi-mai ; 7-9 œufs. S'hybride avec le Pic vert.

Confusion : Pic vert (la calotte rouge continue jusque l'arrière de la tête, les moustaches sont grossières).

HABITAT

L'habitat fréquenté par le Pic cendré est constitué par des forêts de feuillus assez âgées, notamment Hêtraies et Chênaies. La présence de bois morts sur pied est indispensable pour sa nidification, au voisinage de milieux ouverts ou clairières appréciées pour son alimentation.

STATUT

→ Espèce inscrite sur liste rouge française et mondiale.

→ Espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

→ Espèce inscrite à l'annexe A de la Convention de Washington.

→ Espèce présente dans l'article 3 de la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

→ Espèce déterminante en Bourgogne.

SITUATION & PERSPECTIVES DANS LE VAL SUZON

Sans recherches particulières, le Pic cendré a fait l'objet d'observations ponctuelles (souvent au chant) dans le Val Suzon. En 2014, une prospection ciblée sur cette espèce démarre sur 3 circuits (Combe de Chênaux, Combe de Saussy et Combe au Prêtre) afin de repérer les cantons occupés. 2015 verra la prospection continuer dans les autres secteurs du Val Suzon.

MENACES & MESURES DE GESTION SPÉCIFIQUES

Régénération forestière trop importante. Maintien de gros bois morts sur pied.

RÉPARTITION & STATUT DE PROTECTION

CR EN **VU NT** LC DE

→ Espèce protégée

National

© I.N.P.N

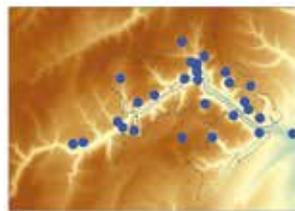


Régional

© ONF



Val Suzon © ONF



Pic épeichette

Dendrocopos minor



Plus petit pic du groupe des pics bigarrés, le pic épeichette est de la taille d'un moineau.

Son plumage est noir et blanc, barré transversalement de blanc sur les ailes et le dos. La calotte rouge du mâle le distingue aisément de la femelle. Son chant peut faire penser à celui d'un rapace.

DESCRIPTION

Taille : 16 cm.

Poids : 18-22 g.

Envergure : 25-27 cm.

Régime alimentaire : insectes xylophages.

Activité : diurne ; sédentaire.

Reproduction : loge dans un arbre mort et friable ;
ponte fin mai ; 5-6 œufs.

Confusion : aucune.

HABITAT

Le Pic épeichette fréquente les bois de feuillus, si possible assez âgés pour y trouver du bois mort sur pied, facile à forer. Il évite les bois de résineux, mais affectionne les bords de cours d'eau.

STATUT

→ Espèce inscrite sur liste rouge française et mondiale.

→ Espèce protégée au titre aux annexes II et III de la Convention de Berne.

→ Espèce présente dans l'article 3 de la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

→ Espèce déterminante en Bourgogne.

SITUATION & PERSPECTIVES DANS LE VAL SUZON

Présent comme les autres pics à plusieurs endroits dans le Val Suzon, le Pic épeichette semble bien représenté. Les données issus du suivi Pics cendrés permettront de mieux connaître sa répartition.

RÉPARTITION & STATUT DE PROTECTION

CR EN VU NT **LC** DE

→ Espèce protégée

National

© I.N.P.N

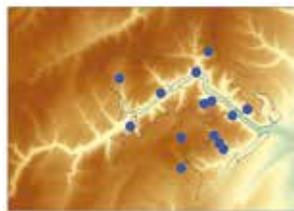


Régional

© ONF



Val Suzon © ONF



Pic mar



Le Pic mar fait partie du groupe des pics bigarrés : le plumage est majoritairement noir et blanc. La zone ventrale à la base de la queue est rosée puis devient blanche en remontant vers la gorge. De fines stries noires accompagnent ce dégradé. La calotte rouge vif est aussi une des caractéristiques de l'espèce.

DESCRIPTION

- Taille** : 19,5-22 cm.
- Poids** : 52-64 g.
- Envergure** : 33-34 cm.
- Régime alimentaire** : insectes.
- Activité** : diurne ; sédentaire.
- Reproduction** : loge dans une branche ou un tronc ; ponte fin avril-mai ; 4-5 œufs.
- Confusion** : Pic épeiche.

HABITAT

Recherchant de gros arbres à écorce rugueuse, le Pic mar apprécie notamment les vieilles chênaies ou chênaies-charmaies. Il lui faut un minimum de 20 gros arbres à l'hectare (plus de 50 cm de diamètre) pour nicher régulièrement sur un secteur. Il est relativement rare dans les hêtraies pures.

STATUT

- Espèce inscrite sur liste rouge française et mondiale.
- Espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux.
- Espèce protégée au titre aux annexes II et III de la Convention de Berne.
- Espèce présente dans l'article 3 de la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.
- Espèce déterminante en Bourgogne.

SITUATION & PERSPECTIVES DANS LE VAL SUZON

Le Pic mar est présent dans plusieurs endroits du Val Suzon. Les résultats du suivi Pics cendrés permettront de mieux connaître la répartition de cette espèce dans les différentes combes qui semblent favorables.

RÉPARTITION & STATUT DE PROTECTION

CR EN VU NT **LC** DE

→ Espèce protégée

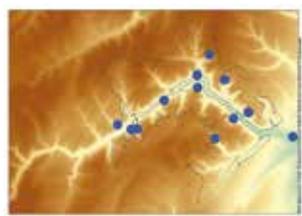
National
© I.N.P.N



Régional
© ONF



Val Suzon © ONF



Pic noir



Dryocopus martius

Aisément reconnaissable à sa couleur noire uniforme, le Pic noir est le plus grand des Pics européens. Le mâle présente une calotte rouge, du front à l'arrière de la nuque tandis que celle de la femelle se limite à la nuque.

Son chant et son tambourinage (long en comparaison des autres pics) s'entendent à plus d'un kilomètre de distance.

DESCRIPTION

Taille : 44-48 cm.

Poids : 200-380 g.

Envergure : 64-68 cm.

Régime alimentaire : fourmis, coléoptères xylophages...

Activité : diurne ; sédentaire.

Reproduction : loge à ouverture ovale dans un arbre sain ; ponte avril-mai ; 2-5 œufs.

Confusion : Pic vert (au chant).

HABITAT

Le Pic noir a besoin de grands massifs forestiers (200-500 ha) avec la présence d'arbres de gros diamètre, suffisamment espacés. Il s'accommode de toutes les essences mêmes si il semble montrer une préférence pour les feuillus (Hêtre, Chênes...). Du bois mort, sur pied ou au sol, doit être aussi présent en quantité pour sa recherche de nourriture.

STATUT

→ Espèce inscrite sur liste rouge française et mondiale.

→ Espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

→ Espèce protégée au titre aux annexes II et III de la Convention de Berne.

→ Espèce présente dans l'article 3 de la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

SITUATION & PERSPECTIVES DANS LE VAL SUZON

Plusieurs couples semblent cantonnés dans le Val Suzon. Des tambourinages et des chants sont entendus chaque année et plusieurs loges sont connues. Les données collectées à l'occasion du suivi Pic cendré permettront une meilleure estimation de la situation dans le Val Suzon.

RÉPARTITION & STATUT DE PROTECTION

CR EN VU NT **LC** DE

→ Espèce protégée

National

© I.N.P.N

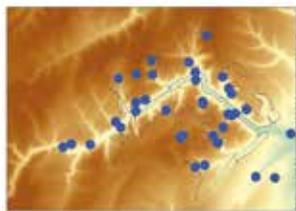


Régional

© ONF



Val Suzon © ONF



Pigeon colombin

Columba oenas



Le plumage gris-bleuté, se terminant sur la queue par une large bande noire, la poitrine rosée et les côtés du cou vert irisé, tels sont les critères du Pigeon colombin. Espèce discrète, il est plus souvent entendu que vu. Son chant, répété, est plus simple et plus grave que celui du Pigeon ramier.

DESCRIPTION

Taille : 31-33 cm.

Poids : 250-350 g.

Envergure : 63-69 cm.

Régime alimentaire : granivore.

Activité : diurne ; semi-sédentaire.

Reproduction : cavité arboricole ; ponte avril-mai ; 2 œufs (jusqu'à 4 pontes/an).

Confusion : Pigeon domestique, Pigeon ramier.

HABITAT

Cavernicole, le Pigeon colombin recherche des cavités naturelles ou des anciens trous de pics pour nidifier, même si il peut le faire dans les falaises. Il est alors souvent trouvé dans les vieilles forêts mixtes ou de feuillus, souvent fréquentées par le Pic noir dont il occupe les anciennes loges. Il a besoin de milieux ouverts pour trouver son alimentation.

STATUT

→ Espèce inscrite sur liste rouge française et mondiale.

→ Espèce inscrite à l'annexe II/2 de la Directive Oiseaux.

→ Espèce protégée au titre à l'annexe III de la Convention de Berne.

→ Espèce dont la chasse est autorisée en France.

→ Espèce déterminante en Bourgogne.

SITUATION & PERSPECTIVES DANS LE VAL SUZON

Le Pigeon colombin semble bien représenter dans le Val Suzon. Il est présent dans plusieurs combes où le peuplement arboricole lui convient. Sa répartition et sa reproduction sont encore à préciser dans le Val Suzon.

RÉPARTITION & STATUT DE PROTECTION

CR EN VU NT **LC DD** → Espèce non protégée

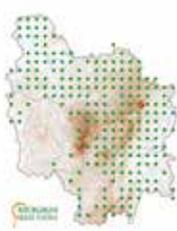
National

© I.N.P.N

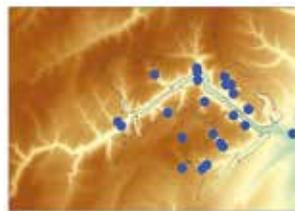


Régional

© ONF



Val Suzon © ONF



Pouillot de Bonelli

Phylloscopus bonelli



La coloration du Pouillot de Bonelli, blanche dessous et vert brun pâle dessus avec les ailes plus foncées, permet en temps normal de le distinguer facilement. Du fait du marquage vert jaune sur les rectrices, rémiges et grandes couvertures, le contraste avec les tertiaires, plus foncées et liseré blanc, est bien marqué.

DESCRIPTION

Taille : 11-12 cm.

Poids : 5,5-11 g.

Envergure : 16-20 cm.

Régime alimentaire : insectes (chenilles, pucerons...), araignées.

Activité : diurne ; migrateur ;
Présence : avril-septembre.

Reproduction : nid au sol, en forme de boule, majoritairement en herbe ; ponte fin mai-juin ; 5-6 œufs.

Confusion : autres pouillots (véloce, fitis, siffleur), Bruant zizi (au chant).

HABITAT

Le Pouillot de Bonelli fréquente les milieux secs et ouverts comme les coteaux, les forêts clairsemées de pins, de chênes, de mélèzes... Dans les massifs forestiers, il est présent dans les zones de friches ou de coupes récentes, préférant les zones de sols nus aux buissons épais.

STATUT

→ Espèce inscrite sur liste rouge française et mondiale.

→ Espèce protégée au titre à l'annexe II de la Convention de Berne.

→ Espèce présente dans l'article 3 de la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

→ Espèce déterminante en Bourgogne.

SITUATION & PERSPECTIVES DANS LE VAL SUZON

Bien contacté sur les pelouses en haut des combes, le Pouillot de Bonelli est considéré comme nicheur régulier. Aucune estimation du nombre de couples n'a pour le moment été effectuée sur l'ensemble du Val Suzon.

RÉPARTITION & STATUT DE PROTECTION

CR EN VU NT **LC** DE

→ Espèce protégée

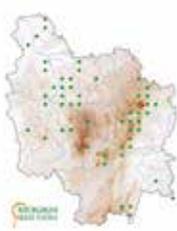
National

© I.N.P.N

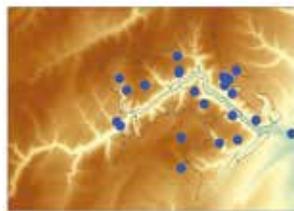


Régional

© ONF



Val Suzon © ONF



Pouillot fitis



Phylloscopus trochilus

De teinte généralement vert-olive sur le dos et blanchâtre sur le ventre, le Pouillot fitis arbore un sourcil, blanc ou jaunâtre, bien marqué. La gorge et la poitrine sont fréquemment jaunâtres tandis que les pattes sont claires. La coloration du plumage présente de variations individuelles et évolue avec l'usure du plumage (après la mue, les individus sont beaucoup plus jaunes).

DESCRIPTION

Taille : 13 cm.

Poids : 7-15 g.

Envergure : 16,5-22 cm.

Régime alimentaire : insectes, araignées.

Activité : diurne ; migrateur ; présence : mars/mai-août/ septembre.

Reproduction : nid au sol, en forme de boule, en herbe, mousse, plumes ; ponte mi-mai ; 6-7 œufs.

Confusion : autres pouillots (véloce, de Bonelli, siffleur), Hypolais polyglotte (juvénile).

HABITAT

Le Pouillot fitis fréquente les milieux buissonnants (jeunes plantations avant débroussaillage, taillis à rotation courte, les friches...). La présence de graminées au sol semble une condition importante à l'installation du Pouillot fitis.

STATUT

→ Espèce inscrite sur liste rouge française et mondiale.

→ Espèce protégée au titre à l'annexe II de la Convention de Berne.

→ Espèce présente dans l'article 3 de la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

SITUATION & PERSPECTIVES DANS LE VAL SUZON

Sa répartition dans le Val Suzon est bien connue et est concentré sur les milieux buissonnants des hauts de combe. Quelques données indiquent sa présence dans les boisements de fond de combe, où il trouve peut-être des milieux lui convenant. Déclaré nicheur dans le Val Suzon, il y est fréquent.

RÉPARTITION & STATUT DE PROTECTION

CR EN VU **NT** LC DE

→ Espèce protégée

National

© I.N.P.N

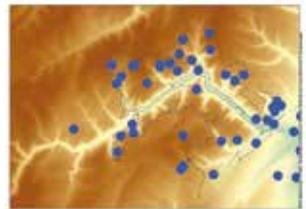


Régional

© ONF



Val Suzon © ONF



Pouillot siffleur

Phylloscopus sibilatrix



Le sourcil et la gorge jaune éclatant ainsi que la bande vert foncé qui lui barre l'œil permettent de le distinguer des autres pouillots. Les parties supérieures sont vert olive alors que le ventre est blanc. Le bec et les pattes sont fortement rosés.

DESCRIPTION

Taille : 12 cm.

Poids : 7-12 g.

Envergure : 19-24 cm.

Régime alimentaire : insectes (diptères, coléoptères...), araignées.

Activité : diurne ; migrateur ;
Présence : fin mars-septembre.

Reproduction : nid au sol, recouvert d'un dôme ;
ponte mai-juin ; 6-8 œufs.

Confusion : autres pouillots (fitis, de Bonelli, véloce),
Hypolais polyglotte.

HABITAT

Recherchant des zones arborées pauvres en sous-bois et avec un humus de feuilles mortes, le Pouillot siffleur fréquente souvent les vieilles hêtraies ou chênaies. Il peut cependant être observé dans toutes les forêts à condition que les feuillus restent dominants.

STATUT

→ Espèce inscrite sur liste rouge française et mondiale.

→ Espèce protégée au titre à l'annexe II de la Convention de Berne.

→ Espèce présente dans l'article 3 de la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

→ Espèce déterminante en Bourgogne.

SITUATION & PERSPECTIVES DANS LE VAL SUZON

La présence du Pouillot siffleur a été noté dans plusieurs combes du Val Suzon (Combe Ragot, Combe Saint-Fol...). Les peuplements de hêtres de fond de combe paraissent lui être favorable. Il est considéré comme nicheur régulier dans le Val Suzon.

RÉPARTITION & STATUT DE PROTECTION



→ Espèce protégée

National

© I.N.P.N



Régional

© ONF



Val Suzon © ONF

